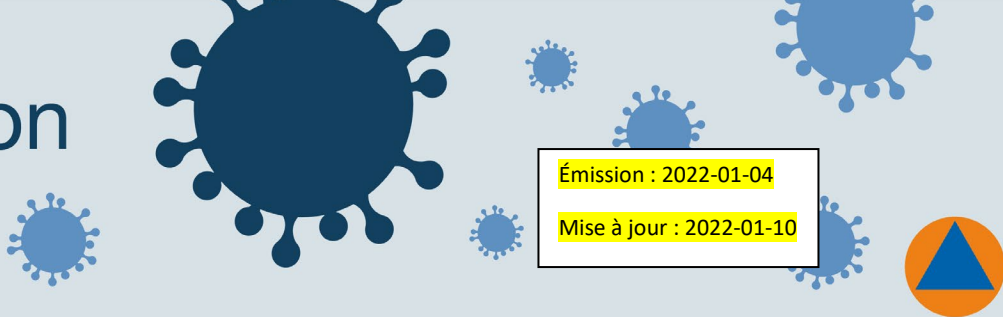


Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : À tous les employés, médecins et gestionnaires du
CISSS de Chaudière-Appalaches**

DATE : Le 10 janvier 2022

**OBJET : Poursuite du plan de délestage des activités hospitalières
jusqu'au 24 janvier 2022**

Le plan de délestage des activités hospitalières prévu jusqu'au 17 janvier, est prolongé, cette fois-ci, **jusqu'au 24 janvier 2022**. Une décision a été prise à cet effet en comité stratégique des mesures d'urgence (CSMU) lundi 10 janvier, devant l'augmentation constante des cas de COVID positifs hospitalisés qui se poursuit, le tout combiné à des retraits d'employés COVID positifs en très grand nombre.

L'objectif de cette mesure est de pouvoir rendre disponible le plus possible du personnel infirmier et du personnel de soins pour nos secteurs critiques. Il est également possible que certains secteurs soient visés pour du délestage afin de libérer d'autres types de professionnels de la santé pour venir soutenir les équipes. Voici sommairement les enlèvements :

- Cliniques externes et secteurs ambulatoires : les médecins devront travailler sans personnel de soins et infirmiers (ex. : infirmière, infirmière auxiliaire, préposé, aide de service);
- Endoscopie : réalisation seulement des cas urgents et semi-urgents. Le reste du personnel devra être libéré;
- Bloc opératoire : délestage à 50 %. Le reste du personnel doit être libéré.

Il a donc été demandé à tous les gestionnaires concernés de se mettre en action, et ce, depuis ce lundi 10 janvier 2022. Les équipes de ressources humaines, elles, sont à ajuster la planification des horaires du personnel concerné pour la semaine du 17 janvier 2022 en conséquence.

Pour plus de détails, vous pouvez vous adresser à vos gestionnaires. En vous remerciant à l'avance de votre engagement dans la présente situation.

Le président-directeur général par intérim,

Patrick Simard